

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 08/02/2010  
Publication 12/02/2010

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Le Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

Ludovic LIONS

Conseil Général  
Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP-2010-2-8-3

Séance du vendredi 5 février 2010

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT  
REPLACANT DU CONSEIL GENERAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
LYCEE DE ROUFFACH-WINTZENHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'article R811-12 du Code Rural,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne les Conseillers Généraux suivants appelés à siéger au conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de ROUFFACH-WINTZENHEIM:

- Titulaire : Monsieur Jean-Paul DIRINGER
- Suppléant : Monsieur Guy DAESSLE

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté